



**Délibération n° 2019/05/20 n°07 : Rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement CERFII, tranche 1, à la commune de Vaugneray.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/05/2019
En exercice :	31	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 20/05/2019
Pouvoirs :	6	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 23/05/2019
<b>Présents :</b> MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, MM. GILLET Rémi, BEAU Olivier, ANDREYS Paul, MOREAU Jean-Jacques, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, Mme BERNY Carine donne pouvoir à M MOREAU Jean-Jacques ( <b>pouvoir pris en compte de la délibération 1 à 12</b> ), Mme CHAMARIE Joëlle donne pouvoir à M BEAU Olivier, Mme DURAND Aline donne pouvoir à M COQUARD Henri, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond, Mme HIMEUR Fatima donne pouvoir à Mme BERTHILLON Chantal.		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme DE JERPHANION Marianne		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par un courrier en date du 9 mai 2019, la société civile immobilière de construction vente SCCV LA BAVIODIERE, sise 385 avenue de l'Europe à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), représentée par Madame Maïté VALIN, propose à la commune de Vaugneray d'acquérir à l'euro symbolique les espaces suivants :

- ✓ La voirie commune baptisée rue Jean Bonnard, cadastrée AC 720 pour une superficie de 1 671 m<sup>2</sup> ;
- ✓ L'espace vert et la portion de voirie joignant la tranche 2 du lotissement CERFII, cadastrés AC 721 pour une superficie de 579 m<sup>2</sup> ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**ACCEPTE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AC 720 et AC 721, telle que proposée par la SSCV LA BAVIODIERE dans son courrier du 9 mai 2019.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession, et de tous documents annexes nécessaires, auprès de l'étude notariale de Vaugneray.

**DIT QUE** cette voirie sera incorporée au domaine privé de la commune, et versée ultérieurement au domaine public par une délibération de classement.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

23 MAI 2019

et de la publication en mairie le

23 MAI 2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

